

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente définissent les obligations respectives des parties dans le cadre de ventes conclues entre la société LE JARDIN DES VERVEINES dont le siège social est établi Rue de la Laderie 14 5080 Emines (La Bruyère) - adresse correspondant au "Point d'enlèvement" des produits -, enregistrée à la BCE sous le numéro 0686.860.760, ci-après dénommée le "Vendeur", et l'"Acheteur".

1.2 Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que si le Vendeur y a consenti au préalable et par écrit.

1.3 Toute commande suppose la consultation préalable et l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales par l'Acheteur sans toutefois que cette acceptation soit conditionnée par une signature manuscrite de sa part.

Article 2 - Prix

2.1 Les prix fixés sont libellés en euros et s'entendent TVAC "départ point d'enlèvement".

2.2 Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans préavis. Il s'engage toutefois à facturer les produits commandés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

2.3 Le Vendeur se réserve le droit de réclamer le paiement d'un acompte correspondant à 30% du montant total de la commande.

2.4 Pour les plantes vivaces, graminées et fougères, les prix affichés sont valables à l'achat d'un minimum de 6 plants de la même variété. Les achats à l'unité sont possibles moyennant :

- un supplément de 0.25€/pièce en cas d'achat entre 2 et 5 exemplaires de la même variété
- un supplément de 0.50€ en cas d'achat d'une seule pièce

2.5 Les produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral par l'Acheteur du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités).

Article 3 - Commandes

3.1 Toute commande confiée au Vendeur n'engage ce dernier qu'après confirmation écrite de sa part.

3.2 Les produits sont proposés à la vente dans la limite des stocks disponibles. Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un produit n'est plus disponible pour honorer la commande effectuée par l'Acheteur.

3.3 Sauf si l'Acheteur s'y oppose et le fait savoir explicitement, le Vendeur se réserve le droit de remplacer les variétés manquantes par les variétés les plus ressemblantes disponibles et les tailles manquantes par celles qui s'en rapprochent le plus.

3.4 Si l'Acheteur annule entièrement ou partiellement la commande, il est tenu de payer au Vendeur une indemnité d'un montant égal à 25% de la valeur de la commande ou partie de commande annulée.

3.5 Le Vendeur met tout en oeuvre pour que les commandes soient préparées et prêtes à être enlevées dans le délai convenu, sous réserve de la disponibilité des produits et sauf cas de force majeure ou aléas de tous ordres pouvant survenir (transport, grèves, conditions météorologiques,...). Aucune responsabilité ne pourra lui être imposée de ce chef.

Article 4 - Enlèvement des commandes et garanties

4.1 Dès que la commande est prête, un sms ou un mail est adressé à l'Acheteur qui dispose alors d'un délai de 10 jours à dater du sms ou du mail pour enlever celle-ci. Dans le cas où les produits commandés ne sont pas enlevés dans ce délai de 10 jours, sans avis préalable de l'Acheteur, le Vendeur est libéré de toute obligation découlant de la vente et l'Acheteur est redevable d'une indemnité correspondant à la valeur de la commande majorée de 20%.

4.2 Sauf accord contraire préalable, l'enlèvement des produits s'effectue le samedi pendant les heures d'ouverture du point d'enlèvement.

4.3 Il appartient à l'Acheteur de vérifier les produits commandés au moment de leur enlèvement et d'introduire au même moment toute réclamation qui paraîtrait justifiée.

4.4 Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dégâts, vols, pertes, dommages par réchauffement ou temps de gel lors du transport des produits par l'Acheteur.

4.5 Vu l'impossibilité d'exercer une surveillance sur la façon dont les produits sont traités après enlèvement ou plantés, le Vendeur ne peut être tenu responsable en cas de non-reprise.

Article 5 - Paiement

5.1 Sauf s'il en a été convenu autrement, les factures sont payables au grand comptant à l'enlèvement au siège de la pépinière Rue de la Laderie 14 5080 Emines (La Bruyère). Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 18% l'an à dater de la date d'échéance de la facture. Elle sera en outre majorée d'une indemnité forfaitaire correspondant à 15% du montant resté impayé avec un minimum de 50€ par facture, sous réserve de tous autres dommages et intérêts.

5.2 Toute contestation relative à la facturation devra parvenir au Vendeur par écrit recommandé ou courrier électronique avec accusé de réception dans les 10 jours suivant la date de la facture.

5.3 Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. En cas de litige entre parties, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur sont seuls compétents.

Article 6 - Divers

Tous les éléments du site sont la propriété exclusive du Vendeur. Ils ne pourront par conséquent pas être reproduits en tout ou en partie sans l'accord préalable et écrit de ce dernier.